

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 7 septembre 2022 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Stéphanie Pelletier, Bruno Therrien, Viky Goyette, Michael Dupuis-Souigny et Cathy Gauthier, formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Était absent le conseiller Robert Paquette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

2022-09-104

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Therrien, appuyé de Madame Viky Goyette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2022.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois d'août 2022.
5. Approbation des dépenses des lots intra du mois d'août 2022.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions.
9. Diverses résolutions :
 - 9.1. Entente 911.
 - 9.2. DroneLogik (pour mise à jour du logiciel Gonet).
 - 9.3. Colloque de zone ADMQ.
 - 9.4. Disposition équipements et décorations désuets.
 - 9.5. Contrat déneigement 2022-2023.
 - 9.6. Contrat rechargement chemin Val-Clermont Est et des 2 entrées du Lac-Sauvage.
 - 9.7. Soumission pour base de garage.
 - 9.8. Appui pour autorisation de dézouage de 1987.
 - 9.9. Sujet divers
10. Clôture de l'assemblée

2022-09-105

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2022

Il est proposé par Monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé de Madame Cathy Gauthier et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 3 août 2022 tel que présenté.

2022-09-106

4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS D'AOÛT 2022

Il est proposé par Madame Stéphanie Pelletier, appuyé de Madame Viky Goyette et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois d'août 2022 pour la municipalité et ce pour un montant de 28 957.40\$, incluant les salaires au montant de 14 134.45\$, telles que présentées.

2022-09-107

5. APPROBATION DES DÉPENSES POUR LES LOTS INTRA-MUNICIPAUX DU MOIS D'AOÛT 2022

Il est proposé par Monsieur Bruno Therrien, appuyé de Madame Viky Goyette et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois d'août 2022 pour les lots intra municipaux et ce pour un montant de 28 154.90\$, telles que présentées.

6. CORRESPONDANCE

7. RAPPORTS DES ÉLUS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. RÉOLUTIONS DIVERSES :

9.1 ENTENTE 911. Reporté

9.2 DRONELOGIK — ORTHOPHOTOGRAPHIE DE HAUTE RÉOLUTION (Reporté)

2022-09-108

9.3 COLLOQUE DE ZONE A.D.M.Q.

Il est proposé par Madame Viky Goyette, appuyé par Madame Cathy Gauthier et unanimement résolu que madame Huguette Audet soit autorisée à participer au colloque de zone de l'A.D.M.Q., au coût d'inscription de 305\$.

9.4 DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE DÉCORATIONS DÉSUETS. (Reporté)

9.5 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2022-2023. (Reporté)

2022-09-109

9.6 CONTRAT RECHARGEMENT CHEMIN VAL-CLERMONT EST ET DES 2 ENTRÉES DU LAC-SAUVAGE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Clermont a projeté le rechargement d'une partie du Chemin Val-Clermont est et des deux entrées du Lac-Sauvage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a estimé les travaux à environ 30 000\$, montant d'une subvention accordée dans le cadre du PPA-CE;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'aller en appel d'offre sur invitation pour un contrat entre 25 000\$ et 100 000\$;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue au montant de 74 650\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Viky Goyette, appuyé par Monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu de reporter le projet à une date ultérieure et d'investir le montant de la subvention dans un projet à déterminer.

2022-09-110

9.7 SOUMISSION POUR BASE DE GARAGE

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation considérable des coûts pour le déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Clermont souhaite faire l'acquisition d'équipement pour le déneigement de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie peut bénéficier d'une subvention dans le cadre du PRABAM pour la construction d'une base pour un garage pour un montant estimé de 75 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit d'aller en appel d'offre sur invitation pour un contrat entre 25 000\$ et 100 000\$;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission pour la base en ciment a été reçue au montant de 51 840\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes de construction, un garage se doit d'être doté d'un intercepteur d'huile et d'un capteur de sable selon une estimation reçue de 12 000\$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Stéphanie Pelletier, appuyé par Monsieur Michael Dupuy-Souligny et unanimement résolu de mettre de l'avant le projet de la construction de la base pour un garage de 32' x 50'.

9.4 APPUI POUR AUTORISATION DE DÉZONAGE DE 1987. (Reporté)

10. SUJET DIVERS :

2022-09-111

11. CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Viky Goyette, appuyé par Monsieur Bruno Therrien de lever la séance à vingt heure quatorze (20h14).

Daniel Céleste,
Maire

Huguette Audet
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.